



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le

4. FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRAVAUX COMMUNAUX DE LA REGION DE QUIMPERLE (SITC) AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE QUIMPERLE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé :

Dans le cadre de l'examen du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le 8 décembre 2015, le Conseil municipal a émis un avis favorable à la reprise du Syndicat Intercommunal de Travaux Communaux (SITC) par la Communauté d'Agglomération du Pays de Quimperlé, dès le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la création d'un service commun.

Par courrier en date du 3 mai 2016, reçu en mairie le 10 mai, Monsieur le Préfet du Finistère a communiqué aux communes et aux EPCI le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) adopté par arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

Le SDCI du département du Finistère prévoit la fusion du Syndicat Intercommunal des Travaux Communaux de la région de Quimperlé avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Quimperlé au 1^{er} janvier 2017.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur cette dissolution dans un délai de 75 jours à compter du 10 mai 2016.

Afin de rendre cette fusion effective, le Conseil communautaire, le comité syndical et les conseils municipaux doivent émettre un avis sur le projet.

La fusion sera prononcée si l'accord des communes comprises dans le périmètre réunit la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Cette fusion aura pour effet de faire disparaître le syndicat au profit de l'EPCI.

Le Comité Syndical s'est prononcé sur cette fusion le 28 juin 2016.

Le Conseil communautaire a émis son avis le 30 juin 2016.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la fusion du Syndicat Intercommunal des Travaux Communaux de la région de Quimperlé (SITC) avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Quimperlé, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la fusion du SITC avec la communauté d'agglomération Quimperlé Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2017.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.